

La défense de notre santé au travail est tout particulièrement difficile à assurer actuellement. Pour contrebalancer un peu ce contexte morose, le SNE vous rappelle cette semaine comment bénéficier d'un bilan de santé gratuit.

Collègues cas contact à risque : faire respecter les procédures

La semaine dernière, des collègues ont mangé dans leur salle des maîtres, un lieu clos. Lundi, il s'avère que l'un des collègues est positif à la covid. Alerté par téléphone, l'inspecteur de circonscription a désigné qui, parmi les collègues devait se faire tester ou aller au travail. Le SNE a été saisi de cette situation pour le moins étonnante.

Notre syndicat est intervenu pour rappeler aux personnes intéressées qu'**un collègue identifié contact à risque** ([cliquer ici pour la définition par santé publique France](#)) **ne doit pas se rendre à l'école**. Il doit s'isoler et consulter son médecin ou la plateforme en ligne et faire ce qui lui sera alors indiqué. L'IEN est sans autorité pour se prononcer sur la possibilité du collègue de travailler ou non.

Un bilan de santé gratuit tous les cinq ans

C'est ce qui est prévu pour les affiliés sécurité sociale à la MGEN. Ce que sont tous les enseignants au titre du régime général. Cet examen de prévention est gratuit. Il dure plus de deux heures. Il permet de dépister des affections ignorées via les examens suivants :

- Analyse d'urine : pour identifier les éventuelles absences de sucre, de sang ou d'albumine.
- Prise de sang : diabète, cholestérol, etc.
- Acuité auditive
- Bilan biométrique : taille, poids, mesure de l'IMC (Indice de Masse Corporelle)
- Acuité visuelle
- Électrocardiogramme de repos
- Test de la mémoire : concerne principalement les personnes âgées
- Mesure du souffle : détecter les problèmes liés au tabagisme, à l'asthme, etc
- Entretien avec un diététicien : des conseils vous seront fournis selon vos habitudes alimentaires
- Examen bucco dentaire
- Pour les patients de sexe féminin, un examen gynécologique : recherche des cancers du sein et du col de l'utérus
- Test « hémocult » : recherche de sang dans les selles pour le dépistage du cancer colorectal

- Test « HIV » : réalisé suite à une demande de l'intéressé
- Examen médical : il complète les examens cités auparavant.

Pour obtenir ce bilan, il vous faut prendre rendez-vous dans le centre d'examen de santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre département. Le SNE vous facilite la démarche. Cliquer sur votre département pour obtenir le formulaire de demande de rendez-vous : [Ain](#) - [Loire](#) - [Rhône](#)

Voir : [Votre représentant académique au JT de France Info TV](#)

L'équipe académique du SNE a évolué cet été. Nous avons repris le chemin de vos écoles et continuons à travailler à l'amélioration de nos conditions de travail, tant dans notre académie qu'au niveau national.

Réunion au sommet dans l'Ain

Lundi matin, Stéphanie Paris, déléguée SNE, a été reçue par le président du département de l'Ain, Jean Deguerry et par Damien Abad, député de l'Ain et président du groupe LR à l'Assemblée Nationale.

Lors de cette réunion, nous avons évoqué les difficultés locales du terrain à propos de l'inclusion scolaire, le rôle des services sociaux et départementaux, la loi de 2005 et le rôle des parents.

Nous avons profité de l'occasion pour élargir le débat au niveau national. Nous avons donc donné à M. Abad les éléments de réflexion portés par le SNE et nos propositions. Le parlementaire, intéressé, a salué la qualité du travail de notre syndicat et entend en reprendre certains éléments.



Une question au gouvernement à propos du rôle de l'Etat en cas d'incapacité des parents à élever dans de bonnes conditions un enfant porteur de handicap devrait être relayée. Le SNE vous représente tant à Paris que dans nos territoires. Nous sommes au plus près des préoccupations de terrain puisque nous les partageons au quotidien. Vos délégués SNE sont tous en poste.

La rentrée 2020 est sous le signe du masque. Chirurgical, en tissu, fait maison ou distribué par l'Education Nationale, il s'impose, doit protéger, gêne parfois et irrite aussi. La chaleur et la fatigue aidant, la tentation de s'en délester est compréhensible.

Un outil inconfortable mais nécessaire

Le masque fait aujourd'hui partie des protections reconnues contre la circulation du Covid. Tous les types de masques sont aujourd'hui tolérés dans les écoles. Mais le masque en lui-même est l'objet de bien des spéculations.

Qui protège-t-il ? Selon l'INRS, "Les masques alternatifs (Comprendre en tissu) évitent la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Ils protègent également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis."

Son efficacité varie selon les matériaux, mais c'est une barrière utile, même si elle n'est pas absolue. Le porter dans tout lieu clos que nous partageons avec nos élèves relève du bon sens tant pour eux que pour nous.

[Le SNE a assez milité pour des mesures de protection des personnels pour défendre aujourd'hui le port du masque. Pour notre syndicat, réclamer des mesures plus strictes ou des masques plus hermétiques est pourtant hors de propos.](#)

Rendre l'inconfort plus tolérable

Nous devons porter un masque en permanence. Cette règle absolue est difficile à supporter et entrave certaines de nos pratiques professionnelles. Nous en avons alerté l'administration. Elle promet pour bientôt des masques transparents à certains collègues.

[Dans le même esprit, elle pourrait aussi proposer des masques de tailles différentes pour qu'ils conviennent mieux aux morphologies des uns ou des autres. Cela éviterait la douleur des oreilles cisailées ou le problème du masque qu'il faut sans cesse relever avec des mains qui passent de cahier en cahier...](#)

Le sens des responsabilités pourrait militer pour une autorisation de respirer lorsque nous sommes de service dans la cour. Après tout, un collègue qui y boit un café ou un thé peut légitimement retirer son masque.

Rappelons la fameuse règle de l'ABCD :

1 face à des personnes Âgées,

2 quand le coin est Bondé

3 dans les espaces Clos

4 quand la Distance est ingérable.

Au SNE, nous pensons que les collègues sont des personnes raisonnables et intelligentes qui ne cherchent pas à se mettre délibérément en danger. Certaines spécificités d'exercice ont déjà été reconnues dans le privé. Des adaptations en ont découlé. Le cas de l'obligation du port du masque à l'extérieur des locaux par les enseignants mérite légitimement d'être réexaminé.

Peut-être plus que toute autre avant elle, la perspective de cette rentrée aura soulevé questions et angoisses. [Le SNE préfère une autre vision basée sur l'esprit de responsabilité et le pragmatisme car, comme Robert F. Kennedy JR l'a rappelé à Berlin cet été : "La seule chose dont vous avez besoin pour transformer les gens en esclaves, c'est la peur."](#)

Des discours et les actes

La rentrée sera une catastrophe. Rien n'est prêt. Tout est à craindre. Il est urgent d'attendre. Nous avons tous entendu ce genre de discours alarmiste et aliénant.

Mais voilà, la rentrée s'est passée. Rien de surprenant n'est advenu. Les enseignants ont été pourvus en masques. Fidèles à eux-même, ils sont présents dans les écoles et remplissent leur mission habituelle de leur mieux. [Le SNE s'inscrit dans cet esprit de sérieux et de responsabilité. La sérénité pour tous les collègues reste un objectif premier de notre syndicat.](#)

Les parents ont, pour certains avec plus de joie que d'habitude, confié leurs enfants à une École où les protocoles fleurissent. En plus du protocole général, on en trouve pour la récréation, le sport, la musique, la cantine et les internats. Pour une École non préparée, nous sommes plus que pourvus en normes. Normes que les communes suivent au moins a minima. Rien n'interdit d'en faire encore plus. [Pour le SNE, les enseignants du premier degré disposent aujourd'hui d'un panel de mesures sanitaires suffisant. Notre syndicat ne réclame donc pas de nouvelles mesures encore plus strictes.](#)

Rester pragmatique face à la crise sanitaire

La situation n'est pas idéale. Comme pourrait-elle l'être dans les conditions sanitaires actuelles ?

On peut craindre d'éventuelles fermetures temporaires. Il y en aura. Saint Priest en fait déjà l'amère expérience. Mais nous savons désormais comment réagir tant pour nous que pour nos élèves. [Cela n'est pas une hypothèse réjouissante, mais de là à la craindre, il y a un pas qu'au SNE nous ne franchissons pas.](#)

On peut regretter la non mise à disposition généralisée de gel hydroalcoolique pour les enseignants. Rien n'empêche pour autant de s'en procurer à titre personnel, d'en demander à la mairie ou d'aller se laver régulièrement les mains, au moins à chaque récréation.

Le retour du jour de carence est une ineptie. Demander à des collègues de payer pour respecter le protocole qui impose de ne pas se rendre au travail et une visite médicale en cas de symptômes est irrespectueux. Nous l'avons signalé de vive voix et par écrit au

ministère. Nous ne nous contenterons pas de l'idée d'un alignement sur le privé où ce jour est pris en charge par l'employeur pour une grande partie des salariés. [Le SNE militera donc encore pour le retrait du jour de carence au moins pour la durée de la crise sanitaire.](#)

Ne pas oublier l'essentiel

Même si l'actualité les a largement éclipsés, les enjeux d'avenir pour notre profession demeurent. Il en va notamment de la revalorisation des enseignants, de la question des directeurs, de la gestion de nos carrières et de tout ce qui concerne la RH.

Les chantiers lancés l'année scolaire dernière sur ces sujets sont déjà à l'ordre du jour de l'agenda social. [Le SNE a été d'ores et déjà sollicité pour participer à ces rendez-vous d'importance. Nous y serons présents et nous continuerons ainsi à défendre les intérêts des enseignants du premier degré dans toutes les spécificités de cette profession que tous les délégués du SNE pratiquent toujours.](#)